



## SUSPENSION DE COTATION DES OBLIGATIONS « CYBO » 2020 DANS LE CADRE DU PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE FINANCIÈRE

30 décembre 2019.

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde financière (SFA) accélérée annoncée le 4 décembre 2019 et ouverte le 11 décembre 2019, Cybergun a demandé à Euronext la suspension de cotation des obligations CYBO - FR0010945725.

Cette suspension permettra d'assurer le bon déroulement de l'Assemblée Unique des Obligataires amenée à se prononcer sur le plan de réaménagement de la dette obligataire.

Le reprise de la cotation de l'obligation CYBO est prévue à l'issue de la consultation des obligataires, soit deuxième quinzaine de janvier.

Aucune suspension des autres instruments financiers émis par CYBERGUN, notamment l'action ALCYB, n'est prévue pendant la durée de la procédure.

La société informera le marché des avancées de ce processus de réaménagement de sa dette financière.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

### **A propos de CYBERGUN : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de plus de 28 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

### **Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86